



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 11 DECEMBRE 2018 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice :	15	
Nombre de Conseillers présents :	11	Pouvoirs : 3
Nombre de Conseillers absents :	4	Votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le 11 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Madame Brigitte JACQUET, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Charles JACQUES-Y-BARON, Nicolas LAMY, Bernard GUY, Emmanuel RAT (arrivée à 21 H 15)

Absents excusés : Mesdames Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Monsieur Jean-Pierre ROUAH, Nathalie BEUROIS

Pouvoirs de : Madame Marie-Claude DAUVERGNE à Monsieur Louis POILLOUX

de : Madame Patricia GUICHON à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

de : Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur François GUITON

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du conseil 16 octobre 2018 qui n'appelle ni observation ni modification particulières.

1- PROPOSITION ACQUISITION IMPASSE RUE DE MONTBOUTOT

Le Maire présente une demande des trois riverains de l'impasse rue de Montboutot aux fins d'acquisition par la Commune. Il rappelle l'absence d'éclairage public dans cette Impasse. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement pour l'intégration de cette voirie dans le domaine communal. Cependant, il prévoit que, dans le cas où les riverains solliciteraient l'implantation de l'éclairage public, celui-ci resterait à leur charge.

2-ECLA : COMPETENCE PETIT PATRIMOINE BATI :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la modification de la compétence Petit Patrimoine Bâti et prend acte que cette modification entraînera une modification des statuts d'ECLA validés par arrêté préfectoral le 19 décembre 2017. Il autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

3-ECLA : COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix POUR et une voix CONTRE, approuve le transfert à ECLA de la compétence gestion des eaux pluviales telle que définie par l'article R 2226-1 DU Code général des collectivités territoriales.

4-EHPAD DE MONTMOROT – LIQUIDATION DU SIVU

Monsieur le Maire informe qu'en raison de la dissolution du SIVU, il convient de définir le devenir du solde de 18 000 € provenant des cotisations des communes membres. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que ce solde soit reversé aux communes au prorata du nombre d'habitants.

5 – INDEMNITE DE CONSEIL DE MR SCHMITT, TRESORIER PRINCIPAL

Mr le Maire informe le Conseil de l'arrivée de Monsieur Alain SCHMITT au 1^{er} février 2018, en remplacement de Monsieur Pierre HAAB. Il fait part qu'il est amené à solliciter Monsieur le Receveur Municipal pour des conseils ou une aide à la préparation des documents budgétaires. Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et une voix CONTRE, décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Alain SCHMITT au taux de 50 % selon les modalités de calcul en vigueur.

6- RD 158 : AMENAGEMENT VOIRIE PORTION ROUTE DE CHILLY

A titre d'information, suite à l'appel d'offres concernant les deux lots de ce chantier, six offres ont été réceptionnées et sont en cours d'analyse. Le résultat sera soumis au prochain Conseil Municipal.

Arrivée de Monsieur Emmanuel RAT à 21 H 15

7- ECOLE : PROJET DE REFECTION DE LA CANTINE

Tenant compte de l'accroissement de la fréquentation de la cantine, Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement et de restructuration de ce local. L'estimatif des travaux s'élève à la somme de 125 000.00 € HT pour les travaux, à 3 500.00 € HT pour le mobilier et à 11 900,00 € HT pour le matériel de cuisine. A l'unanimité, le Conseil approuve ce projet et charge Monsieur le maire de solliciter des aides financières auprès de la Préfecture au titre de la DETR, et auprès du Conseil Départemental au titre de la D.S.T.(Dotation de Solidarité des Territoires).

8- TRAVAUX D'ACCES A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le plan et les devis estimatifs pour l'aménagement de l'accès à l'Agence Postale Communale, à savoir : Entreprise CHAGNEUX : 16 492.00 € HT et Métallerie JOUVANCEAU : 5 060.00 € HT. A l'unanimité, le Conseil approuve ce projet et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la réalisation de ces travaux.

9- SALLE DES FETES : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION POUR LE FOYER RURAL DE MACORNAY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Foyer Rural de Macornay qui recherche une salle pour la pratique du yoga, leur salle communale habituelle étant en travaux. Le Conseil Municipal fixe le prix de la location à 20 € par séance.

10 - QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur BORNE Alain demandant la gratuité de la salle d'activité pour une association dont il est membre. Le Conseil Municipal propose la mise à disposition pour un montant de 110 € (tarif habitants de Messia)

*Ligne du SMUR : Mr Emmanuel RAT sollicite le Conseil pour le vote d'une motion demandant le maintien de la ligne 2 du SMUR. A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.

*Monsieur le Maire informe que le recrutement pour le remplacement de la Secrétaire de Mairie a été effectué. Madame MAZZIER Edwige a été retenue.

11 - COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

-Conseil d'école du 8 novembre 2018

-SIER : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, exercice 2017

-ECLA, service assainissement : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, exercice 2017

-ECLA : compte-rendu du conseil communautaire de novembre 2018

-SICOPAL : le Conseil approuve la modification de l'article 2 des statuts du syndicat

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance,

Le Maire, François GUITON